

Une éducation religieuse,

Un an et demi après l'entrée en vigueur de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC) dans l'enseignement primaire et quelques mois après son entrée en application dans le secondaire, **Étienne MICHEL**, Directeur général du SeGEC, a fait le point au Parlement de la FWB¹ sur sa mise en œuvre dans l'enseignement catholique. Il a aussi invité chacun à réfléchir à la place qui serait réservée demain, à l'échelle du système éducatif, à l'éducation proprement religieuse.

Quatre programmes interdisciplinaires d'EPC sont d'application dans l'enseignement catholique. Ils concernent respectivement l'enseignement fondamental, le 1^{er} degré, puis les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire général, et enfin les 2^e et 3^e degrés du qualifiant. Tous ces programmes qui découlent du référentiel interréseaux ont été approuvés et ont notamment reçu l'aval de la Commission des programmes. Ils ont été diffusés auprès des écoles et des enseignants et ont fait l'objet de séances d'information et de formations.

Dans l'enseignement secondaire, une équipe de conseillers pédagogiques (CP) a été mise en place, laquelle est pilotée conjointement par un CP disciplinaire et transversal. « *L'enseignement catholique s'est inscrit dans la continuité des choix antérieurs de la FWB, et en particulier dans l'esprit du décret « Missions » et du décret relatif à la citoyenneté responsable*, explique E. MICHEL. *Ce décret promouvait une conception de la citoyenneté applicable*

Le Conseil de l'Europe recommande au moins implicitement que les cursus scolaires veillent à ce que l'enseignement de l'histoire, de la culture et de la philosophie de l'humanité ne se fasse pas non plus au détriment de l'éducation religieuse et de l'enseignement des religions.

Étienne MICHEL

de manière transversale aux différents enseignements assurés dans les écoles organisées ou subventionnées par la FWB. »

Cette approche transversale a aussi été retenue pour deux domaines du Pacte pour un enseignement d'excellence, à savoir les domaines 6 et 7 : « Créativité, engagement et esprit d'entreprendre » et « Apprendre à apprendre et à poser des choix ». « *La différence d'approche retenue dans les différents*

réseaux d'enseignement relève fondamentalement de différences de méthodes dans le respect des projets éducatifs respectifs. Dans la tradition chrétienne, l'éducation religieuse, philosophique et citoyenne s'articule en fait spontanément. » Le Directeur général du SeGEC se réfère ainsi au référentiel commun pour les cours de religion de 2013 rédigé à l'initiative des différents chefs de culte. Ce texte fait largement droit à trois grandes préoccupations : le questionnement philosophique, le dialogue interconvictionnel et l'éducation à la citoyenneté.

Enjeu(x)

Pour E. MICHEL, la question la plus importante pour l'avenir est sans doute moins celle de l'EPC, qui a beaucoup progressé avec la mise en œuvre du référentiel interréseaux, que celle de savoir quelle place devra être réservée à l'éducation religieuse. Si la convention de l'ONU pour les Droits de l'enfant est régulièrement citée en référence aux valeurs qu'elle promeut et à la défense des Droits de l'homme, le Conseil de l'Europe met, quant à lui, aussi l'accent sur « *une meilleure*

L'élève dans toutes ses dimensions

Propos recueillis par Brigitte GERARD

Lors de la journée d'étude du SeGEC¹ du 19 mars dernier, **Bernard PEETERS**, membre de la Coordination des collèges jésuites, et **Jean-Pierre BERGER**, Frère des écoles chrétiennes, étaient invités à éclairer la manière dont le Pacte d'excellence s'adresse à la personne dans toutes ses dimensions, tout en rappelant le projet éducatif et culturel de l'enseignement catholique. B. PEETERS s'est exprimé à notre micro à ce sujet.

D'une manière générale, le projet éducatif et culturel de l'enseignement catholique se retrouve-t-il dans le Pacte d'excellence ?

Bernard PEETERS : Il ne s'agit pas tant de retrouver ce projet dans le Pacte que de voir comment l'un et l'autre peuvent se féconder, comment le Pacte peut être une occasion de revisiter *Mission de l'École chrétienne*² et d'en redynamiser certains éléments.

Le Pacte propose de nouvelles structures, de nouvelles dimensions, mais au fond, cela

philosophique et citoyenne

Conrad van de WERVE

L'ENSEIGNEMENT RELATIF AUX RELIGIONS DANS L'UNION EUROPÉENNE (SCOLARITÉ OBLIGATOIRE, 2009)	
Enseignement non confessionnel	5 pays : Danemark, Estonie, Finlande, Royaume-Uni, Slovénie
Enseignement confessionnel facultatif ou optionnel	9 pays : Belgique, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg ² , Pologne, Portugal, Slovaquie
Enseignement confessionnel obligatoire avec dispense possible	7 pays : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Grèce, Irlande, Malte
Enseignement du « fait religieux » intégré aux matières existantes	1 pays : France

Source : Luce PÉPIN, Network of European Foundations, « L'enseignement relatif aux religions dans les systèmes scolaires européens », Tendances et enjeux, 2009

connaissance des différentes religions et (une) éducation religieuse (qui) ne se fasse pas au détriment de l'enseignement des religions en tant que partie intégrante de l'histoire, de la culture et de la philosophie de l'humanité ». En d'autres termes, poursuit E. MICHEL, « Une des pointes du message est de ne pas enseigner la religion sans (l') inscrire (...) dans les cultures humaines et dans leur histoire. » On peut en déduire, selon E. MICHEL, que « Le texte recommande au moins implicitement que les cursus scolaires veillent à ce que l'enseignement de l'histoire, de la culture et de la philosophie de l'humanité « ne se fasse pas non plus au détriment de l'éducation religieuse et de l'enseignement des religions qui en sont partie intégrante ». » À cet égard, une autre recommandation du Conseil de l'Europe confirme qu'« une bonne connaissance

générale des religions et par conséquent un sens de la tolérance sont indispensables à l'exercice de la citoyenneté démocratique ».

E. MICHEL ne peut que constater que les choix opérés en FWB pour l'enseignement officiel s'éloignent de cette approche, ce qui n'est pas sans risque. « La disparition chez de nombreux élèves de toute référence à une culture religieuse leur rend inaccessible et inintelligible une part essentielle de leur propre héritage, mais aussi du monde contemporain », constate Régis DEBRAY. Il convient, en outre, de prendre en compte l'enjeu de la culture pour la religion elle-même « dont les crises contemporaines sont associées au processus d'exculturation du religieux », reprend le Directeur général. Le spécialiste de l'islam Olivier ROY ne dit pas autre chose : « La crise des religions visible à travers la poussée

fondamentaliste vient d'une disjonction croissante entre religion et culture. »

« Et la citoyenneté dans tout ça ?, s'interroge E. MICHEL. Peut-on penser qu'elle puisse s'enseigner en substitution pure et simple de la religion, un peu à la manière d'une religion civique ? » À la lumière des développements qui précèdent, le Directeur général du SeGEC se permet d'en douter. ■

1. Interventions en Commission de l'Éducation du Parlement de la FWB (mars 2018) et lors du colloque « L'enseignement de la philosophie et l'avenir des cours « philosophiques » dans les écoles de la Communauté française » organisé par le Réseau « Convictions ultimes, raison publique et démocratie » (février 2018) – Textes à lire sur <http://enseignement.catholique.be> > Actualité

2. Depuis 2016, le Luxembourg a modifié sa législation par l'introduction d'un cours « Vie et société » et a donc choisi une voie propre, à rapprocher mutatis mutandis du premier groupe.

nous permet de procéder à une évaluation et de nous demander si nous vivons les différentes dimensions de l'école chrétienne au quotidien dans nos écoles.

Quelles mesures du Pacte ont une résonance particulière pour l'enseignement catholique ?

BP : Ce qui a pour moi la résonance la plus forte, c'est la dimension de transdisciplinarité, parce qu'on rejoint réellement l'éducation et l'accompagnement d'un élève dans toutes ses dimensions (corporelle, intellectuelle, sociale, culturelle et spirituelle), ainsi que cette idée de cesser de proposer des morceaux disciplinaires pour plutôt les faire collaborer l'un avec l'autre. Je parle

Si l'enseignant est en même temps un éducateur, un passeur ou un éveillé, il permettra à l'enfant de donner du sens à tout ce qu'on lui demande de faire.

Jean-Pierre BERGER

notamment du français, qui devrait être une compétence transversale avant d'être une compétence disciplinaire.

Le tronc commun permettra-t-il de donner davantage de sens aux apprentissages ?

BP : Je ne suis pas convaincu que le tronc commun en lui-même permette cela, mais le travail effectué dans ce cadre peut être l'occasion de redynamiser, de retrouver et peut-être de changer certaines de nos pratiques. ■

1. Des traces sont disponibles sur <http://enseignement.catholique.be> > Services du SeGEC > Etude > Activités > Journée d'étude > Journée d'étude 2018 À découvrir : deux vidéos réalisées avec le philosophe et sociologue Jean DE MUNCK, auxquelles nous donnions écho dans notre précédent numéro

2. <http://enseignement.catholique.be> > Enseignement catholique > Documents de référence